

Certification des Travailleurs à Temps Partiel/Temps Limité

Questions fréquemment posées (FAQ)

Pour la Réunion Générale des Membres du Printemps 2025

Alors que la certification des travailleurs à temps partiel (TP) et à temps limité (TL) se finalise, nous devons apporter le maximum de soutien à notre corps professoral. Cela inclut le fait d'assurer qu'ils disposent de solides dirigeants tant pour la négociation que pour les divisions. Il est donc crucial d'élire autant de membres TP/TL que possible lors de votre Réunion Générale des Membres (RGM), afin qu'ils puissent assister à leur Réunion Divisionnaire en tant que délégués et/ou suppléants. (Note : Toutes les références aux travailleurs à temps partiel ou TP concernent l'ensemble des membres de l'unité TP, y compris les personnels scolaires à temps limité.)

Questions et Réponses

Qui peut se présenter comme délégué TP ?

Tout membre qui est à temps partiel ou saisonnier en hiver 2025 et/ou au printemps 2025 peut se présenter comme délégué TP lors des élections de la prochaine Réunion Générale des Membres.

Combien de postes de délégués TP sont disponibles ?

Pour favoriser un environnement inclusif et promouvoir la participation des membres TP, pour la réunion divisionnaire TP (19-20 juin 2025), veuillez utiliser le nombre de membres TP et TL de la liste 27.12 de votre section locale pour l'hiver 2025. Sur cette base, nous suivons la formule du Congrès pour le calcul du nombre de délégués.

Veillez noter que le nombre de délégués pour la division temp plein est basé sur votre liste d'adhérents OPSEU au 31 décembre 2024.

Que se passe-t-il si un membre intéressé n'est plus TP au moment de l'élection ?

Tant que le membre était TP en hiver ou au printemps 2025, il est éligible pour se présenter en tant que délégué à la Réunion Divisionnaire TP.

Comment calcule-t-on le quorum lors de notre RGM ?

La formule régulière de quorum s'applique (identique à celle de l'unité à temps plein).

Les membres à charge partielle peuvent-ils se présenter comme délégués TP ?

Uniquement s'ils étaient TP ou TL en hiver ou au printemps 2025.

Qui peut voter à la RGM ?

Seuls les membres de l'Unité peuvent voter sur les affaires syndicales de cette unité. Ainsi, seuls les membres de l'unité TP peuvent voter pour les délégués TP.

Qui peut proposer des nominations pour les délégués TP ?

Seuls les membres de l'unité TP peuvent proposer des nominations. Les membres TP peuvent aussi se nommer eux-mêmes.

Les membres TP doivent-ils être inscrits pour proposer ou être nommés ?

Oui ; ils peuvent soumettre un formulaire d'adhésion électronique, même le jour de la réunion.

Quand aura lieu la Réunion Divisionnaire TP ?

Les 19 et 20 juin 2025. Des options en présentiel (Toronto, près de l'aéroport Pearson) et virtuelles seront disponibles.

Quelles compensations sont prévues ?

L'OPSEU examine actuellement sa politique de "propres salaires" pour voir comment elle peut être améliorée afin de répondre aux besoins de la Division.

Pouvons-nous élire des délégués TP avant que la certification officielle de l'OLRB ne soit attribuée ?

Pour encourager la participation des membres TP, les élections peuvent avoir lieu avant l'attribution officielle de la certification.

Combien de membres de l'équipe de négociation seront élus ?

Nous prévoyons une équipe de 7 personnes.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le logiciel de vote ?

L'OPSEU utilise [Simply Voting](#) et [Election Buddy](#), que les sections locales peuvent utiliser gratuitement. Chacun a ses avantages et inconvénients, veuillez contacter votre représentant syndical le plus tôt possible (avec la date de votre RGM).

Autres Questions Générales

Quand les votes seront-ils comptés ?

Les 11 et 17 avril 2025.

Quand les membres TP devront-ils commencer à payer des cotisations syndicales ?

Après la ratification de la convention collective.

Si les membres ne veulent pas être syndiqués, peuvent-ils se retirer ?

Non ; comme pour l'Unité des Travailleurs à Temps Plein, nous sommes tous syndiqués.

Comment la représentation de l'OPSEU améliorera-t-elle ma situation en tant que professeur contractuel précaires ?

Les avantages de la syndicalisation sont visibles dans l'Unité temp plein, incluant une meilleure protection de l'emploi, des avantages de santé, des congés payés, des salaires plus élevés, etc. Ces avantages continueront à s'améliorer à chaque cycle de négociation.

Un membre syndiqué qui change de statut (TP à charge partielle, sans affectation) conserve-t-il son droit de représentation ?

Oui, les membres conservent leur statut syndical pendant 1 an après leur dernier paiement de cotisation.

Les administrateurs qui enseignent à temps partiel sont-ils inclus dans l'unité TP ?

Non, la [CCBA](#) exclut toute personne occupant un poste de gestionnaire ou supérieur.

Si un gestionnaire enseigne mais ne peut pas être considéré comme membre de l'unité TP / TL, cela signifie-t-il qu'il ne pourra plus enseigner ?

Dans l'immédiat, cette situation restera probablement une zone grise, et un accord devra vraisemblablement être négocié au cours des discussions collectives.

Les facilitateurs peuvent-ils être considérés comme faisant partie de l'unité TP / TL?

Cela dépend ; le titre de poste en lui-même ne détermine pas automatiquement leur appartenance à l'unité de négociation. Si vous avez des préoccupations concernant les facilitateurs (ou tout autre titre de poste) que vous estimez devoir faire partie de l'unité TP, veuillez contacter votre agent des griefs pour en discuter davantage.

Comment le fonds de grève fonctionnera-t-il avec deux conventions collectives distinctes ?

Les unités temps plein et temps partiel négocieront leurs propres contrats, ce qui signifie que les calendriers de négociation varieront également. Si la section locale décide de créer un Fonds de Contingence (également appelé Fonds de Grève), ce sera à la section

locale de définir son fonctionnement. De telles décisions doivent être approuvées lors d'une Assemblée Générale des Membres avec au moins 67 % des votes favorables.

Comment le statut des délégués sera-t-il calculé pour les deux unités au sein d'une même section locale ?

Pour les événements spécifiques à une division (comme la réunion divisionnaire), le nombre de délégués est basé sur le nombre de membres signataires de l'unité. Pour les événements concernant l'ensemble de la section locale (comme la Convention), le nombre de délégués est basé sur le nombre de membres signataires de la section locale. Dans les deux cas, le nombre de délégués est déterminé selon la formule de la Convention (Article 13.04 de la Constitution) :

Jusqu'à 150 membres	→ 1 délégué
De 151 à 300 membres	→ 2 délégués
De 301 à 500 membres	→ 3 délégués
De 501 à 800 membres	→ 4 délégués
De 801 à 1100 membres	→ 5 délégués
De 1101 à 1500 membres	→ 6 délégués
De 1501 à 1900 membres	→ 7 délégués
De 1901 à 2300 membres	→ 8 délégués
2301 membres ou plus	→ 9 délégués

Notes finales

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter DivEx à l'adresse divexcaata@gmail.com. Merci pour votre engagement et votre participation dans la représentation future des professeurs à temps partiel !